

## Mandat citoyen

### Assemblée citoyenne concernée

(Corcelles-Cormondrèche, Neuchâtel Nord/Sud/Est/Ouest, Peseux, Valangin)

Peseux

### Titre du mandat

Zone 30 : une zone dangereuse lorsqu'elle n'est pas sécurisée

### Mandant-e-s

Myriam Favre

### Commentaires

Quelques réflexions visant à obtenir une meilleure sécurité dans une artère importante de la Commune.

### Date et lieu

Peseux, 5 octobre 2023

## Résumé du mandat, explications

Habitant dans le premier segment de la belle avenue Fornachon (depuis Corcelles) dont la classification en zone 30 est très appréciée, je peux affirmer que la circulation s'est densifiée depuis l'entrée en vigueur de cette mesure et je constate avec regret que la vitesse prescrite n'est pas souvent respectée, quelle que soit l'heure, par les nombreux passages des véhicules à moteur.

Les trottoirs (celui du Nord est très étroit) ne représentent qu'un fragile espace de sécurité toute relative pour les piétons lorsque passent avec fracas les divers usagers de la chaussée.

Je m'inquiète pour ma mère (nonagénaire) qui se déplace avec une canne, pour les enfants de la structure d'accueil extra-scolaire voisine, sachant que les jeunes enfants ne sont pas en mesure de considérer le danger, ainsi que pour toutes les autres personnes qui empruntent les trottoirs pour rejoindre le centre du village ; les piétons pourraient être balayés par le souffle puissant produit par des véhicules tels que les camions et les autobus roulant à une vitesse égale ou supérieure à 30 km/h et dont la promiscuité entre trottoir et chaussée laisse songeur...

Afin de modérer le trafic plus efficacement, d'assurer le respect de la vitesse requise et de protéger les piétons sur le trottoir, je souhaite que l'assemblée citoyenne s'engage à prendre des mesures concrètes susceptibles de garantir la sécurité et le bien-être des habitants et des piétons du quartier de l'avenue Fornachon.

Quelques suggestions :

- Installation de chicanes
- Mise en place de systèmes lumineux en guise de rappel « zone 30 »
- Protection des trottoirs par des poteaux plantés au bord de la chaussée p. ex. tous les 5 m
- Tout autre aménagement possible afin de réduire physiquement la vitesse souvent pas respecté





**Annexe(s) éventuelle(s)**

--